

24 avril 2021

# L'Algérie est-elle frappée par la malédiction ?

Par Razika Adnani, membre d'honneur de l'association

La stupeur a frappé les Algériens aujourd'hui 22 avril 2021. Le tribunal de Sidi M'hamed a condamné Saïd Djabelkir à 3 ans de prison ferme et 50 000 dinars d'amende pour avoir exprimé des idées au sujet de l'islam qui ne sont pas en accord avec celles de certaines personnes croyant détenir le monopole de la parole divine. Les Algériens qui ont rêvé d'une Algérie nouvelle n'en reviennent pas. En Algérie, on juge la pensée dans les tribunaux et on y décide ce qui est vrai et ce qui faux dans le domaine des idées projetant le pays des siècles en arrière.

Ce verdict condamnant la pensée libre révèle à quel point l'Algérie est menacée par la montée de l'obscurantisme et du totalitarisme islamiques qui veulent imposer une seule vérité, une seule vision de la société et du monde et un seul système d'idées, les leurs. L'obscurantisme et le totalitarisme islamiques qui paralysent la pensée et l'intelligence sont les plus grands fléaux qui peuvent frapper une société. Cependant, contrairement à ce que pensent certains, cette menace n'a pas commencé aujourd'hui. Si les islamistes ont réussi à déposer une plainte contre la pensée au nom de la religion et porter atteinte à la liberté de conscience et d'expression, c'est parce qu'ils ont réussi à avoir les textes juridiques qui leur ont permis de le faire. L'article 144 bis 2 du Code pénal légitimé plus que jamais par la Constitution depuis le 30 décembre 2020.

Les Algériens qui se disent aujourd'hui choqués par cette condamnation n'ont pourtant pas réagi pour défendre la liberté de conscience et les droits de l'Homme lorsqu'ils ont été supprimés de la Constitution lors de la dernière révision en novembre dernier. Un peuple ne peut défendre ses droits fondamentaux s'il ne réagit pas lorsqu'on les supprime des textes de lois. Les islamistes qui agissent sur les textes juridiques savent ce qu'ils font. Les démocrates en revanche se contentent d'affirmer que la constitution est illégitime. Les Algériens qui se sont mobilisés pour soutenir Saïd Djabelkir, ce qui était louable, indispensable et nécessaire, ne l'ont pas fait pour la liberté de conscience en tant que droit, valeur et concept.

L'Algérie est-elle frappée par la malédiction islamiste qui se manifeste à chaque fois qu'elle exprime le désir de construire un État de droit, de justice, de liberté et d'égalité, pour l'en empêcher, et qu'elle effectue un pas en avant, pour la tirer vers l'arrière ? Ou est-elle minée par l'incapacité des démocrates et des modernistes à s'organiser, à tracer des programmes clairs et efficaces et à défendre l'Algérie ? Dans une telle situation, il est normal de s'inquiéter pour l'avenir de l'Algérie d'autant plus qu'une grande partie des Algériens ne savent regarder que vers le passé quand d'autres peuples se projettent dans l'avenir. Ils ont l'esprit bloqué dans l'Arabie du VIIe siècle quand les autres peuples envisagent d'explorer des planètes lointaines.

Ils se tournent vers la sorcellerie et les urines du chameau pour se soigner quand les autres peuples développent la recherche scientifique pour trouver des traitements contre les maladies et notamment des virus de plus en plus robustes et pour ne pas être à la merci des autres. Les nations de ce monde se projettent dans le prochain siècle et réfléchissent comment permettre à leur pays de trouver sa place parmi les nations alors que les Algériens ne parlent que de religion et en plus ne font que rabâcher ce que les anciens ont dit. Et encore pas tous les anciens étant donné que seuls les conservateurs, les salafistes et les ennemis de la pensée et de la raison existent pour eux.